

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1792

5 août 2011

SOMMAIRE

Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF	86008	Le Monterey S.à r.l.	85971
Association de l'Art Vivant de Differdange	86008	Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l.	85970
Axel Consulting S.A.	86008	Magilla Holding S.A.	85988
Baldur S.A.	86009	MD Evolution S.A.	86004
BlueOrchard Capital S.à r.l.	86011	Med B Holding S.à r.l.	86004
Boulangerie Rieffer S.à r.l.	86011	Medicover Holding S.A.	85981
Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l.	86012	MerLin II SICAV	86012
CA Limited S.à.r.l.	85981	Milo Holdings S.à r.l.	85971
CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l.	85976	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	86009
Cerberus Nightingale 1	85989	Movele S.à r.l.	85981
Comptoir des Fournitures Industrielles du Bâtiment S.à r.l.	86012	Ober G.m.b.h.	85983
Covéa Lux	85983	R.E.F.I. - Real Estate and Financial Investments S.A.	86015
CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.	86000	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	85983
DBV-Win Fund	86009	Seatone Holding S.à r.l.	86000
Deldeg Multi-Projects S.A.	86013	Sequoia S.à.r.l.	85997
DIAMAN Sicav	86012	Singoli Luxembourg S.à r.l.	85988
Digipay Group S.A.	85983	Sol Invictus Snacking Group S.A.	85977
DI SA	85981	SOS Faim Luxembourg - Action pour le Développement	85997
EQUI Specialized Asset Management S.A	85994	TCL Finance Luxembourg Sàrl	85984
Eva Ferranti SA	86011	Tele Columbus Holdings S.A.	85971
F2LINVEST S.A.	85988	Traditionell Bauen S.à r.l.	85997
F.D.C. S.A.	86016	Transcom WorldWide S.A.	85993
G.A.L. 2002 S.A.	85976	UREIT Prop B S.à r.l.	86000
HeldoLux Construction s.à r.l.	86016	Valley Investment S.à r.l.	85998
Incoma	86009	Vega	85998
Jarden Lux S.à r.l.	86013	Wandpark Gemeng Hengischt S.A.	85999
Java Consultancy S. à r.l.	85998	WM Invest Sàrl	86004
Larsen S.A.	86008	Wood Holding 1 S. à r.l.	85999
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.	86016	YOLA Investments S.à r.l.	86004
LaSalle Torius S.à.r.l.	86016		

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Il est à noter que suite à des contrats de transferts de Parts Sociales datés au 24/03/2011, Longbow Real Estate Capital LLP, associé de la «Société», a cédé une partie de ses parts sociales de classe A comme suit:

1. 1.000 parts sociales à Harrods Group Trustees Limited représentant Harrods Group Pension Plan, siège social à 87-135 Brompton Road, Knightbridge, London, SW1X 7XL.
2. 25 parts sociales à Nortrust Nominees Limited représentant Nominee of Allied Domecq First Pension Trust Limited, siège social à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT.
3. 25 parts sociales à London Borough of Camden représentant London Borough of Camden Pension Fund, siège social à Town Hall, Argyle Street, London, Hertford WC1 H 8NG.
4. 50 parts sociales à The Church of England Pensions Board représentant the Church of England Investment Fund for Pensions, siège social à 29 Great Smith Street, London SW1 P 3PS.
5. 50 parts sociales à Hertfordshire County Council représentant Hertfordshire Council Pension Fund, siège social à County Hall, Hertford SG1 3 8DE.
6. 25 parts sociales à Severn Trent PIF Trustees Limited représentant The Severn Trent Pension Investment Fund, siège social 2 St John's Street, Coventry UK CV1 2LZ.
7. 25 parts sociales à Nortrust Nominees Limited représentant Nominees on A/C NHC07, siège social à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT.
8. 25 parts sociales à BG Group Pension Trustees Limited, siège social à 100 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PT.

Par conséquent, le capital social de la «Société» est détenu comme suit au 24/03/2011:

- 193,448 parts sociales de classe A par Longbow Real Estate Capital LLP.
- 2 parts sociales de classe B par Longbow Real Estate Capital LLP.
- 1.000 parts sociales de classe A par Harrods Group Trustees Limited représentant Harrods Group Pension Plan.
- 325 parts sociales de classe A à Nortrust Nominees Limited représentant Nominee of Allied Domecq First Pension Trust Limited.
- 125 parts sociales de classe A à London Borough of Camden représentant London Borough of Camden Pension Fund.
- 400 parts sociales de classe A à The Church of England Pensions Board représentant the Church of England Investment Fund for Pensions.
- 500 parts sociales de classe A à Hertfordshire County Council représentant Hertfordshire Council Pension Fund.
- 350 parts sociales de classe A à Severn Trent PIF Trustees Limited représentant The Severn Trent Pension Investment Fund.
- 350 parts sociales de classe A à Nortrust Nominees Limited représentant Nominees on A/C NHC07.
- 300 parts sociales de classe A à BG Group Pension Trustees Limited.
- 200 parts sociales de classe A à LREC Partners Investments No. 2 Limited, siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU.
- 2.500 parts sociales de classe A à Intermediate Capital Group PLC, siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU.
- 500 parts sociales de classe A à Marks and Spencer Pension trust Limited, siège social à 35 Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 31 mai 2011 que:

- Deloitte S.A., avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31/05/2011.

Référence de publication: 2011080087/52.

(110089529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.599.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62041 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080878/10.

(110090445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Le Monterey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.152.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 26 avril 2011 que la répartition du capital est la suivante:

Monsieur Christoph RIES, gérant de sociétés, né le 15 juillet 1983 à Luxembourg,

demeurant à L - 8281 Kehlen, 29, rue d'Olm

Quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 99

Madame Nicole KAISER, employée, née le 3 mars 1958 à Wiltz,

demeurant à L - 8281 Kehlen, 29, rue d'Olm

Une part sociale 1

Total: cent parts sociales 100

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour Monterey S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011081833/19.

(110090401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Anne-Emmanuelle FEUTRIE, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Tele Columbus Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Board on May 9, 2011 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 20, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated October 20, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 896 dated May 4, 2011.

II.- The Company has an issued share capital of thirty-one thousand (EUR 31,000), consisting of (i) one million four hundred seventeen thousand two hundred eighty (1,417,280) class A ordinary shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, (ii) three hundred thirty thousand five hundred ninety-three (330,593) class B ordinary shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-seven (1,352,127) class C ordinary share, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all fully paid up.

III.- Article 6.3 of the Articles provides as follow:

“ 6.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.”

IV.- The Board pursuant to the Resolutions resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred two Euro (EUR 2,502) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by (i) one million four hundred seventeen thousand two hundred eighty (1,417,280) class A ordinary shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, (ii) three hundred thirty thousand five hundred ninety-three (330,593) class B ordinary shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-seven (1,352,127) class C ordinary share, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to thirty-three thousand five hundred two Euro (EUR 33,502) by the creation and issuance of (i) sixty-three thousand two hundred thirty-one Euro (63,231) new class A ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and (ii) one hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (186,969) new class C ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all having the same rights and obligations as the already existing shares of the Company (the New Shares); and

(b) authorise and empower any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG, acting individually with full power of substitution, to appear in front of a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of the share capital following the issue of the New Shares and more generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

- sixty-three thousand two hundred thirty-one (63,231) new class A ordinary shares:

* Associated British Foods Pension Scheme: three thousand fifty-seven (3,057) class A ordinary shares for an amount of thirty Euro and fifty-seven cents (EUR 30.57),

* Beach Point Distressed Master Fund LP: one thousand eight hundred ninety-seven (1,897) class A ordinary shares for an amount of eighteen Euro and ninety-seven cents (EUR 18.97),

* Beach Point Loan Master Fund LP: three thousand five hundred sixty-one (3,561) class A ordinary shares for an amount of thirty-five Euro and sixty-one cents (EUR 35.61),

* Beach Point Strategic Master Fund LP: three thousand one hundred forty-four (3,144) class A ordinary shares for an amount of thirty-one Euro and forty-four cents (EUR 31.44),

* Beach Point Total Return Master Fund LP: twelve thousand four hundred six (12,406) class A ordinary shares for an amount of one hundred twenty-four Euro and six cents (EUR 124.06),

* BPC Opportunities Fund LP: six thousand two hundred forty-two (6,242) class A ordinary shares for an amount of sixty-two Euro and forty-two cents (EUR 62.42),

* Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC: eight hundred fifty-three (853) class A ordinary shares for an amount of eight Euro and fifty-three cents (EUR 8.53),

* Beach Point SCF I LP: six thousand (6,000) class A ordinary shares for an amount of sixty Euro (EUR 60.00),

* Post Aggressive Credit Master Fund LP: one thousand nine hundred forty-three (1,943) class A ordinary shares for an amount of nineteen Euro and forty-three cents (EUR 19.43),

* Royal Mail Pension Plan: twenty thousand sixty-two (20,062) class A ordinary shares for an amount of two hundred Euro and sixty-two cents (EUR 200.62),

* Virginia Retirement System: four thousand sixty-six (4,066) class A ordinary shares for an amount of forty Euro and sixty-six cents (EUR 40.66),

- one hundred eighty-six thousand nine hundred sixty-nine (186,969) new class C ordinary shares:

* Associated British Foods Pension Scheme: three thousand one hundred sixty-nine (3,169) class C ordinary shares for an amount of thirty-one thousand sixty-nine cents (EUR 31.69),

* Beach Point Distressed Master Fund LP: eight thousand eight hundred forty-nine (8,849) class C ordinary shares for an amount of eighty-eight Euro forty-nine cents (EUR 88.49),

* Beach Point Loan Master Fund LP: nine thousand eight hundred seven (9,807) class C ordinary shares for an amount of ninety-eight Euro and seven cents (EUR 98.07),

* Beach Point Total Return Master Fund LP: forty-four thousand three hundred twenty-three (44,323) class C ordinary shares for an amount of four hundred forty-three Euro twenty-three cents (EUR 443.23),

* Institutional Benchmark Series: eight hundred sixty-one (861) class C ordinary shares for an amount of eight Euro sixty-one cents (EUR 8.61),

* Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC: one thousand nine hundred forty-four (1,954) class C ordinary shares for an amount of nineteen Euro and fifty-four cents (EUR 19.54),

* Map 90 Segregated Portfolio of LMA SPC: nine thousand eighty-eight (9,088) class C ordinary shares for an amount of ninety Euro and eighty-eight cents (EUR 90.88),

* Beach Point SCF I LP: thirteen thousand three hundred forty-five (13,345) class C ordinary shares for an amount of one hundred thirty-three Euro and forty-five cents (EUR 133.45),

* Post Aggressive Credit Master Fund LP: fifteen thousand five hundred forty-nine (15,549) class C ordinary shares for an amount of one hundred fifty-five Euro and forty-nine cents (EUR 155.49),

* Royal Mail Pension Plan: sixty-one thousand eighty-six (61,086) class C ordinary shares for an amount of six hundred ten Euro and eighty-six cents (EUR 610.86),

* Virginia Retirement System: eighteen thousand nine hundred thirty-eight (18,938) class C ordinary shares for an amount of one hundred eighty-nine Euro thirty-eight cents (EUR 189.38),

The New Shares have been entirely paid up by contributions in cash in a total amount of two thousand five hundred two Euro (EUR 2,502) made by Associated British Foods Pension Scheme, Beach Point Distressed Master Fund LP, Beach Point Loan Master Fund LP, Beach Point Strategic Master Fund LP, Beach Point Total Return Master Fund LP, BPC Opportunities Fund LP, Institutional Benchmark Series, Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC, Map 90 Segregated Portfolio of LMA SPC, Beach Point SCF I LP, Post Aggressive Credit Master Fund LP, Royal Mail Pension Plan and Virginia Retirement System to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The New Shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of the date of receipt of payments of the New Shares by the subscribers, which were all received by the Company no earlier than 30 (thirty) days prior to the date of this deed.

V.- As a result of the above, article 6.1. of the Articles which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at thirty-three thousand five hundred two Euro (EUR 33,502), represented by fully paid-up shares consisting of:

(i) one million four hundred eighty thousand five hundred eleven (1,480,511) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro Cent (EUR 0.01) each;

(ii) three hundred thirty thousand five hundred ninety-three (330,593) Class B Ordinary Shares, with a par value of one euro Cent (EUR 0.01) each; and

(iii) one million five hundred thirty-nine thousand ninety-six (1,539,096) Class C Ordinary Shares, with a par value of one euro Cent (EUR 0.01) each.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 1,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le onzième jour de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Mme Anne-Emmanuelle FEUTRIE, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société),

conformément aux décisions prises par le Conseil le 9 mai 2011 (les Décisions).

Une copie du procès-verbal des Décisions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 du 20 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 4 mai 2011.

II.- La Société a un capital social émis d'un montant de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par (i) un million quatre cent dix-sept mille deux cent quatre-vingts (1.417.280) actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; (ii) trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-treize (330.593) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; et (iii) un million trois cent cinquante-deux mille cent vingt-sept (1.352.127) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et entièrement libérées.

III.- L'article 6.3. des Statuts prévoit ce qui suit:

« **6.3.** Le Conseil est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des Garanties qui peut être émis par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.»

IV.- Le Conseil, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent deux Euros (2.502 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par (i) un million quatre cent dix-sept mille deux cent quatre-vingts (1.417.280) actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; (ii) trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-treize (330.593) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; et (iii) un million trois cent cinquante-deux mille cent vingt-sept (1.352.127) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune à 33.502 EUR par la création et l'émission de (i) soixante-trois mille deux cent trente et un (63.231) actions ordinaires de classe A de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et (ii) cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (186.969) actions ordinaires de classe C de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes (les Nouvelles Actions); et

(b) d'autoriser et de donner pouvoir à tout avocat/juriste de Loyens Loeff, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, pour se présenter devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital subséquente à l'émission des Nouvelles Actions et plus généralement pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents, contrats et autres instruments jugés nécessaires à ces fins.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

- soixante-trois mille deux cent trente et une (63.231) nouvelles actions ordinaires de classe A:

* Associated British Foods Pension Scheme: trois mille cinquante-sept (3.057) actions ordinaires de classe A pour un montant de trente Euros et cinquante-sept cents (30,57 EUR),

* Beach Point Distressed Master Fund LP: mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.897) actions ordinaires de classe A pour un montant de dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-sept cents (18,97 EUR),

* Beach Point Loan Master Fund LP: trois mille cinq cent soixante et un (3.561) actions ordinaires de classe A pour un montant de trente-cinq Euros et soixante et un cents (35,61 EUR),

* Beach Point Strategic Master Fund LP: trois mille cent quarante-quatre (3.144) actions ordinaires de classe A pour un montant de trente et un Euros et quarante-quatre cents (31,44 EUR),

* Beach Point Total Return Master Fund: douze mille quatre cent six (12.406) actions ordinaires de classe A pour un montant de cent vingt-quatre Euros et six cents (124,06 EUR),

* BPC Opportunities Fund LP: six mille deux cent quarante-deux (6.242) actions ordinaires de classe A pour un montant de soixante-deux Euros et quarante-deux cents (62,42 EUR),

* Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC: huit cent cinquante-trois (853) actions ordinaires de classe A pour un montant de huit Euros et cinquante-trois cents (8,53 EUR),

* Beach Point SCF I LP: six mille (6,000) actions ordinaires de classe A pour un montant de soixante Euros (60,00 EUR),

* Post Aggressive Credit Master Fund LP: mille neuf cent quarante-trois (1.943) actions ordinaires de classe A pour un montant de dix-neuf Euro et quarante-trois cents (19,43 EUR),

* Royal Mail Pension Plan: vingt mille soixante-deux (20.062) actions ordinaires de classe A pour un montant de deux cents Euros et soixante-deux cents (200,62 EUR),

* Virginia Retirement System: quatre mille soixante-six (4.066) actions ordinaires de classe A pour un montant de quarante Euros et soixante-six cents (40,66 EUR),

- cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-neuf (186.969) nouvelles actions ordinaires de classe C:

- Associated British Foods Pension Scheme: trois mille cent soixante-neuf (3.169) actions ordinaires de classe C pour un montant de trente et un Euro et soixante-neuf cents (31,69 EUR),

- Beach Point Distressed Master Fund LP: huit mille huit cent quarante-neuf (8.849) actions ordinaires de classe C pour un montant de quatre-vingt huit Euro et quarante-neuf cents (88,49 EUR),

- Beach Point Loan Master Fund LP: neuf mille huit cent sept (9.807) actions ordinaires de classe C pour un montant de quatre-vingt-dix-huit Euros et sept cents (98,07 EUR),

- Beach Point Total Return Master Fund: quarante-quatre mille trois cent vingt-trois (44.323) actions ordinaires de classe C pour un montant de quatre-cent quarante-trois Euro et vingt-trois cents (443,23 EUR),

- Institutional Benchmark Series: huit cent soixante et un (861) actions ordinaires de classe C pour un montant de huit Euros et soixante et un cents (8,61 EUR),

- Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC: mille neuf cent cinquante-quatre (1.954) actions ordinaires de classe C pour un montant de dix-neuf Euros et cinquante-quatre cents (19,54 EUR),

- Map 90 Segregated Portfolio of LMA SPC: neuf mille quatre-vingt-huit (9.088) actions ordinaires de classe C pour un montant de quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-huit cents (90,88 EUR),

- Beach Point SCF I LP: treize mille trois cent quarante-cinq (13.345) actions ordinaires de classe C pour un montant de cent trente-trois Euros et quarante-cinq cents (133,45 EUR),

- Post Aggressive Credit Master Fund LP: quinze mille cinq cent quarante-neuf (15.549) actions ordinaires de classe C pour un montant de cent cinquante-cinq Euro et quarante-neuf cents (155,49 EUR),

- Royal Mail Pension Plan: soixante et un mille quatre-vingt-six (61.086) actions ordinaires de classe C pour un montant de six cent dix Euros et quatre-vingt-six cents (610,86 EUR),

- Virginia Retirement System: dix-huit mille neuf cent trente-huit (18.938) actions ordinaires de classe C pour un montant de cent quatre-vingt-neuf Euros et trente-huit cents (189,38 EUR),

Les Nouvelles Actions ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cinq cent deux Euros (2.502EUR) par Associated British Foods Pension Scheme, Beach Point Distressed Master Fund LP, Beach Point Loan Master Fund LP, Beach Point Strategic Master Fund LP, Beach Point Total Return Master Fund LP, BPC Opportunities Fund LP, Institutional Benchmark Series, Map 80 Segregated Portfolio of LMA SPC, Map 90 Segregated Portfolio of LMA SPC, Beach Point SCF I LP, Post Aggressive Credit Master Fund LP, Royal Mail Pension Plan et Virginia Retirement System à la Société, conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Les Nouvelles Actions émises en vertu des Décisions l'ont été à compter de la date de réception des paiements de ces Nouvelles Actions par les souscripteurs, qui ont tous eu lieu au cours des trente (30) jours qui ont précédé la date du présent acte.

V.- En conséquence de ce qui précède, l'article 6 .1. des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille cinq cent deux euros (EUR 33.502,-), représenté par des actions entièrement libérées composé de:

(i) Un million quatre cent quatre-vingt mille cinq cent onze (1.480.511) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) Trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-treize (330.593) Actions Ordinaires de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune; et

(iii) Un million cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-seize (1.539.096) Actions Ordinaires de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de EUR 1500.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé au Luxembourg, à la date citée au début de ce document.

Lecture du présente acte ayant été fait à la personne comparante, connue pare le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: A.-E. Feutrie et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. LAC/2011/21899. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071427/264.

(110079409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

G.A.L. 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.858.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

G.A.L. 2002 S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011081368/16.

(110090538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.026.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.347.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 12 avril 2011

L'Associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Martina Schümann, née le 22 janvier 1961 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérante de la Société, et ce avec effet au 1^{er} avril 2011;

- nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 1^{er} avril 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Ramon van Heusden;

- Godfrey Abel.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait conforme

Celsius European Lux 2 S.à r.l.

Mara Schwager

Référence de publication: 2011088692/22.

(110099088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Sol Invictus Snacking Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.294.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

SOL INVICTUS HOLDING LTD., avec siège social à Hong Kong, Room 813, Hollywood Plaza 610 Nathan Road, Kowloon Hong Kong,

ici représentée par son directeur, à savoir :

Arnaud Bontemps, Directeur Exécutif, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean ENGLING,

ici représenté par Jérôme Domange, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 mars 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit :

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "SOL INVICTUS SNACKING GROUP S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger, qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de franchises, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et encore la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, d'échange, de négociation ou de toute autre manière. Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois. La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000.-EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100.-EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur, soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 250.000.-euros (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 2.500.-(deux mille cinq cents) actions d'une valeur de 100.-EUR (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre. Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, sinon par la signature individuelle de l'administrateur unique. Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, respectivement son administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président a voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration, respectivement de l'administrateur unique. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que le(s) commissaire(s) sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit :

1. SOL INVICTUS HOLDING LTD, trois cent dix	310
Total: Trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, jusqu'à concurrence de la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinq euros (EUR 905,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2) Madame Anne-Laure BASILAIRE, employée privée, née le 16 janvier 1983 à Paris (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

3) Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec résidence professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079535/226.

(110088600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080897/10.

(110089835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Movale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011080904/11.

(110090094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

CA Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.159.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

CA Limited S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011081050/15.

(110088984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

DI SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.830.

L'an deux mille onze, le vingt deux avril, à 10.00 heures,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DI S.A. (les Actionnaires), une société anonyme ayant son siège social à L-2430 Luxembourg 18-20, rue Michel Rodange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.830 (la Société), constituée par acte notarié en date du 28 décembre 2007, devant Maître Emilie Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussignée, en date du 16 décembre 2011, publié au mémorial C numéro 694 en date du 12 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Xavier Buck, administrateur, demeurant à 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Cents, qui nomme comme secrétaire M. Frederick Schiwek, demeurant à 22, Auf Rubersberg, D-54441 Wellen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Michele Di Mucci, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit.

Le nom des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence et les procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît de la liste de présence que 89,865% des actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.
- 2.- Démission de Mr Alexandre WIEDMER de la société de son poste d'administrateur et nomination de Mr Curt GUNSENHEIMER comme nouvel administrateur.
- 3.- Modification subséquente de l'article 2.1. suite à la résolution prise ci-dessus comme suit:

Version anglaise:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board)."

Version française:

" 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil)."

Après avoir examiné les différents points à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange à L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la révocation de Mr Alexandre WIEDMER comme administrateur, donne décharge et décide la nomination de Mr Curt GUNSENHEIMER comme nouvel administrateur, pour une durée de 6 ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2.1. afin qu'il ait la teneur suivante:

Version anglaise:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board)."

Version française:

" 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte, avec les actionnaires présents.

Signé: Buck, Schiwek, Di Mucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18776. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011080743/67.

(110090259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Ober G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6432 Echternach, 18, rue Dierwies.

R.C.S. Luxembourg B 110.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080917/10.

(110090116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080960/10.

(110090140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Digipay Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.959.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2011

Démission d'un administrateur

- Monsieur Ali Christophe S-N-P dit TOUATI

Nomination de deux nouveaux administrateurs.

Sont nommés en qualité d'administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Madame Christelle WALLOIS

née le 8 mai 1975 à Fresnes (F)

demeurant à F-94370 Sucy en Brie, 30, rue Mal de Lattre de Tassigny

- Monsieur Sofiane KHERFALLAH

né le 15 mars 1972 à Paris (F)

demeurant à F-93380 Pierrefitte-sur-Seine, 3, Place Paul Langevin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082209/21.

(110092533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Covéa Lux
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Helmut Rosenau

Référence de publication: 2011081101/12.

(110089914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of New Castle, registered with the trade and companies register of the State of Delaware under number 09082611 (hereafter referred to as the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, lawyer, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated April, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of TCL Finance Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B155.098, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on August 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2106 on October 7, 2010, amended by a deed enacted on August 13, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2152 on October 12, 2010 and amended for the last time by a deed enacted on December 14, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF notary public residing at Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association under number 508 on March 17, 2011 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the corporate capital by the cancellation of 14.119 (fourteen thousand one hundred nineteen) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each and payment of the amount of USD 14,119,000.-(fourteen million one hundred nineteen thousand US dollars) to the holder of mandatory redeemable preferred shares;

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 14,500,000.-(fourteen million five hundred thousand US dollars) so as to bring it from its current amount of USD 7,936,000.-(seven million nine hundred thirty-six thousand US dollars) represented by 55 (fifty-five) ordinary shares and 7,881 (seven thousand eight hundred eighty one) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each to the amount of USD 22,436,000.-(twenty-two million four hundred thirty-six thousand US dollars) by the issue of 14,500 (fourteen thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each;

3. Allocation of the amount of USD 38,100.-(thirty-eight thousand one hundred US dollars) to the legal reserve of the Company;

4. Subscription and payment of all additional issued mandatory redeemable preferred shares for an amount of USD 14,500,000.(fourteen million five hundred thousand US dollars) and allocation of the amount of USD 38,100.-(thirty-eight thousand one hundred US dollars) to the legal reserve of the Company by the Sole Member, by the contribution in kind of a portion the mandatory redeemable preferred shares' share premium;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation; and

6. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 14,119,000.-(fourteen million one hundred nineteen thousand US dollars) by the cancellation of 14,119 (fourteen thousand one hundred nineteen) mandatory redeemable preferred shares (hereafter referred to as the "MRPS"). Consequently, the

corporate capital of the Company was reduced from its current amount of USD 22,055,000.-(twenty-two million fifty-five thousand US dollars) to the amount of USD 7,936,000.-(seven million nine hundred thirty-six thousand US dollars) represented by 55 (fifty-five) ordinary shares and 7,881 (seven thousand eight hundred eighty-one) MRPS with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each.

As a consequence of the corporate capital's decrease by the cancellation of 14,119 (fourteen thousand one hundred nineteen) MRPS, the Sole Member decided to reimburse the amount of USD 14,119,000.-(fourteen million one hundred nineteen thousand US dollars) to the holder of MRPS by a payment in cash.

Second resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 14,500,000.-(fourteen million five hundred thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 7,936,000.-(seven million nine hundred thirty-six thousand US dollars) to the amount of USD 22,436,000.-(twenty-two million four hundred thirty-six thousand US dollars).

Third resolution

The Sole Member decided to issue 14,500 (fourteen thousand five hundred) MRPS with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each and to allocate the amount of USD 38,100.-(thirty-eight thousand one hundred US dollars) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on April 1st, 2011 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 14,500 (fourteen thousand five hundred) MRPS with a par value of USD 1,000.-(one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 14,500,000.-(fourteen million five hundred thousand US dollars);
- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 38,100.-(thirty-eight thousand one hundred US dollars);

by the contribution in kind of a portion of the share premium attached to the MRPS in the amount of USD 14,538,100.-(fourteen million five hundred thirty eight thousand one hundred US dollars) excluding any real estate asset (hereafter referred to as the "Asset").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the Asset for a total amount of USD 14,538,100.-(fourteen million five hundred thirty eight thousand one hundred US dollars), this Asset being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 14,538,100.-(fourteen million five hundred thirty eight thousand one hundred US dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Asset.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Asset have been given to the undersigned notary.

Board of Managers' intervention

Thereupon intervened Ms. Esbelta DE FREITAS, duly appointed special attorney of the board of managers of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Company having approved the valuation described above.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1 "The Corporation's corporate capital is set at twenty-two million four hundred thirty-six thousand US dollars (USD 22,436,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: fifty-five (55) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and twenty-two thousand three hundred eighty-one (22,381) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1,000.(one thousand US dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the planned transactions have been estimated at about EUR 4,455.-(four thousand four hundred fifty-five euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, County of New Castle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 09082611 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Emmanuel RÉVEILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de TCL Finance Luxembourg Sàrl, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.098, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2106 le 7 octobre 2010 et modifié par un acte en date du 13 août 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2152 le 12 octobre 2010 et modifié par un acte en date du 14 décembre 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 508 le 17 mars 2011 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par l'annulation de 14.119 (quatorze mille cent dix-neuf) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,(mille dollars américains) et paiement d'un montant de USD 14.119.000,-(quatorze millions cent dix-neuf mille dollars américains) au détenteur de parts privilégiées obligatoirement rachetables;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 7.936.000,-(sept millions neuf cent trente-six mille dollars américains) représenté par 55 (cinquante-cinq) parts sociales ordinaires et 7.881 (sept mille huit cent quatre-vingt-une) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,-(mille dollars américains) chacune, au montant de USD 22.436.000,-(vingt-deux millions quatre cent trente-six mille dollars américains) par l'émission de 14.500 (quatorze mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,-(mille dollars américains) chacune;

3. Allocation d'un montant de USD 38.100,-(trente-huit mille cent dollars américains) à la réserve légale de la Société;

4. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts pour le montant de USD 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 38.100,(trente-huit mille cent dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une portion de la prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 14,119,000.- (quatorze millions cent dix-neuf mille dollars américains) par annulation de 14.119 (quatorze mille cent dix-neuf) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS»). Par conséquent, le capital social de la Société a été réduit

de son présent montant de USD 22.055.000,-(vingt-deux millions cinquante-cinq mille dollars américains) à un montant de USD 7,936,000,-(sept millions neuf cent trente-six mille dollars américains) représenté par 55 (cinquante-cinq) parts sociales ordinaires et 7.881 (sept mille huit cent quatre-vingt-une) MRPS d'une valeur nominale de USD 1.000,-(mille dollars américains) chacune.

Suite à la réduction du capital social par l'annulation de 14.119 (quatorze mille cent dix-neuf) MRPS, l'Associé Unique a décidé de rembourser le montant de USD 14,119,000,-(quatorze millions cent dix-neuf mille dollars américains) au détenteur de MRPS par un paiement en numéraire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de USD 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille dollars américains) afin de porter le capital social de son présent montant de USD 7.936.000,-(sept millions neuf cent trente-six mille dollars américains) au montant de USD 22.436.000,-(vingt-deux millions quatre cent trente-six mille dollars américains).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 14.500 (quatorze mille cinq cents) MRPS d'une valeur nominale de USD 1,000,-(mille dollars américains) chacune et d'allouer le montant de USD 38.100,-(trente-huit mille cent dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel RÉVEILLAUD, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2011 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire pour et payer en totalité 14.500 (quatorze mille cinq cents) MRPS d'une valeur nominale de USD 1,000,-(mille dollars américains) chacune pour un montant total de USD 14.500.000,(quatorze millions cinq cent mille dollars américains);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 38.100,-(trente-huit mille cent dollars américains);

par l'apport en nature d'une portion de la prime d'émission relié aux MRPS, d'un montant de USD 14.538.100,-(quatorze millions cinq cent trente-huit mille cent dollars américains) excluant tout actif immobilier (ci-après l'«actif»).

Description de la contribution:

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de l'actif, pour un montant total de USD 14.538.100,-(quatorze millions cinq cent trente-huit mille cent US Dollars). Cet actif étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 14.538.100,-(quatorze millions cinq cent trente-huit mille cent US Dollars) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, propriétaire de l'Actif.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de l'Actif a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenue Madame Esbelta DE FREITAS en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à vingt-deux millions quatre cent trente-six mille dollars américains (USD 22,436,000.-), représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cinquante-cinq (55) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une (22,381) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des transactions planifiées, s'élève à environ EUR 4.455,-(quatre mille quatre cent cinquante-cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2011. REM 2011 / 504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080266/227.

(110089420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Magilla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.205.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011081525/18.

(110090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Singoli Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 148.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011080964/11.

(110089789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

F2LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.633.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 6 juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De nommer un nouveau président, Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011083150/20.

(110093101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.262.719,65.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of May,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cerberus Nightingale 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million seventy-two thousand twenty euro and twenty-four cents (EUR 2,072,020.24) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2277 of 17 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.222 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 15 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 495 of 16 March 2011.

The meeting was declared open at 12.45 p.m with Maître Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Delphine WIETEK, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety thousand six hundred ninety-nine euro and forty-one cents (EUR 190,699.41) so as to raise it from its present amount of two million seventy-two thousand twenty euro and twenty-four cents (EUR 2072,020,24) to two million two hundred sixty-two thousand seven hundred nineteen euro and sixty-five cents (EUR 2,262,719.65).

2 To issue nineteen million sixty-nine thousand nine hundred forty-one (19,069,941) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two million six hundred sixty-nine thousand seven hundred ninety-one euro and ninety-nine cents (EUR 2,669, 791.99) by the current shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety thousand six hundred ninety-nine euro and forty-one cents (EUR 191,699.41) so as to raise it from its present amount of two million seventy-two thousand twenty euro and twenty-four cents (EUR 2,072,020.24) to two million two hundred sixty-two thousand seven hundred nineteen euro and sixty-five cents (EUR 2,262,719.65).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue nineteen million sixty-nine thousand nine hundred forty-one (19,069,941) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared PAI Europe V - 1 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ("PAI Europe V - 1 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 1 FCPR declared to subscribe for four million four hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three (4,448,573) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of six hundred twenty-two thousand eight hundred euro and twenty-six cents (EUR 622,800.26), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V - 2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - 2 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 2 FCPR declared to subscribe for four million four hundred forty-eight thousand five hundred seventy-three (4,448,573) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of six hundred twenty-two thousand eight hundred euro and twenty-six cents (EUR 622,800.26), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V - 3 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - 3 FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - 3 FCPR declared to subscribe for four million four hundred fifty-four thousand two hundred eighteen (4,454,218) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of six hundred twenty-three thousand five hundred ninety euro and fifty-three cents (EUR 623,590.53), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared PAI Europe V - B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("PAI Europe V - B FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, by virtue of a proxy given on 9 May 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PAI Europe V - B FCPR declared to subscribe for one million five hundred eighty thousand nine hundred seventy-nine (1,580,979) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of two hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven euro and ten cents (EUR 221,337.10), and to fully pay in cash for these shares.

Thereupon appeared Cerba Co-invest FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, hereabove mentioned, ("Cerba Co-invest FCPR"), represented by Maître Nicolas GAUZES, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 May 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Cerba Co-invest FCPR declared to subscribe for four million one hundred thirty-seven thousand five hundred ninety-eight (4,137,598) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share with payment of share premium in a total amount of five hundred seventy-nine thousand two hundred sixty-three euro and eighty-four cents (EUR 579,263.84), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million eight hundred sixty thousand four hundred ninety-one euro and forty cents (EUR 2,860,491.40) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the nineteen million sixty-nine thousand nine hundred forty-one (19,069,941) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million two hundred sixty-two thousand seven hundred nineteen euro and sixty-five cents (EUR 2,262,719.65) divided into two hundred twenty-six million two hundred seventy-one thousand nine hundred sixty-five (226,271,965) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mai,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Cerberus Nightingale 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois avec un capital social de deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 2,072,020.24), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2277 du 17 septembre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.222 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 495 du 16 mars 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Maître Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Delphine WIETEK, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante et un cents (EUR 190.699,41) pour le porter de son montant actuel de deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 2,072.020,24.-) à deux millions deux cent soixante-deux mille sept cent dix-neuf euros et soixante-cinq cents (EUR 2.262.719,65).

2 Émission de dix-neuf million soixante-neuf mille neuf cent quarante et une (19.069.941) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt onze euros et quatre-vingt dix-neuf cents (EUR 2,669,791.99) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée

par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante et un cents (EUR 190.699,41) pour le porter de son montant actuel de deux millions soixante-douze mille vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 2.072.020,24.-) à deux millions deux cent soixante-deux mille sept cent dix-neuf euros et soixante-cinq cents (EUR 2.262.719,65).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre dix-neuf million soixante-neuf mille neuf cent quarante et une (19.069.941) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu PAI Europe V - 1 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («PAI Europe V - 1 FCPR»), représenté par Me Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 1 FCPR a déclaré souscrire quatre million quatre cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize (4.448.573) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-deux mille huit cent euros et vingt-six cents (EUR 622.800,26) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V - 2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - 2 FCPR»), représenté par Me Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 2 FCPR a déclaré souscrire quatre million quatre cent quarante-huit mille cinq cent soixante-treize (4.448.573) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-deux mille huit cent euros et vingt-six cents (EUR 622.800,26) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V - 3 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - 3 FCPR»), représenté par Me Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - 3 FCPR a déclaré souscrire quatre million quatre cent cinquante-quatre mille deux cent dix-huit (4.454.218) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-trois cents (EUR 623.590,53) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu PAI Europe V - B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., ci-dessus mentionnée («PAI Europe V - B FCPR»), représenté par Me Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

PAI Europe V - B FCPR a déclaré souscrire un million cinq cent quatre vingt mille neuf cent soixante-dix neuf (1.580.979) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-et-un mille trois cent trente-sept euros et dix cents (221.337,10) et les libérer intégralement en espèces.

Ensuite a comparu Cerba Co-invest FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion, PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («Cerba Co-invest FCPR»), représenté par Me Nicolas GAUZES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée

le 9 mai 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Cerba Co-invest FCPR a déclaré souscrire quatre million cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (4.137.598) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-trois euros et quatre-vingt-quatre cents (579.263,84) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions huit cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quarante cents (EUR 2.860.491,40) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les dix-neuf million soixante-neuf mille neuf cent quarante et une (19.069.941) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit :

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions deux cent soixante-deux mille sept cent dix-neuf euros et soixante-cinq cents (EUR 2.262.719,65) divisé en deux cent vingt-six millions deux cent soixante et onze mille neuf cent soixante-cinq (226.271.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, D. Wietek, R. Bonneau, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mai 2011. Relation: RED/2011/974. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072708/254.

(110080630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

— EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011080998/13.

(110090199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

EQUI Specialized Asset Management S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.923.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EQUI Specialized Asset Management S.A., with registered office at L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, R.C. Luxembourg, number B149.923, incorporated by deed established by notary Roger ARRENSDORFF, residing in Mondorf-les-Bains on the 18th November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 50 of the 8th January 2010.

The meeting is presided by Laurence BARDELLI, employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Christelle DEMICHELET, employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Orietta RIMI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand five hundred euro (111.500,-€).
2. Subscription of the additional preferred shares.
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.
4. Establishment of an authorized capital of an amount of six hundred thousand Euro (600.000,-€) and incorporation of a fourth paragraph in the article 5 of the statutes.
5. Other business.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand five hundred Euro (111.500,-€), so as to bring it from its present amount of thirty-eight thousand five hundred Euro (38.500,-€), divided into ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and twenty-eight thousand five hundred (28,500) preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to the amount of one hundred fifty thousand Euro (150.000,-€), represented by the existing units and by the issue of one hundred eleven thousand five hundred (111.500) preferred shares, with a par value of one Euro (1,-€) each, to be subscribed for on payment of the amount of one hundred eleven thousand five hundred Euro (111.500,-€) through a contribution in cash described below.

Second resolution:

Subscription - Payment.

Thereupon intervened Global Wealth Advisors S.A., a Swiss public limited liability company (société anonyme), having its registered office at Via Peri 8, CH-6900 Lugano, Switzerland, registered with the Ticino Register of Commerce (Registro di commercio, Ticino) under number CH-501.3.010.708-4, here represented by Laurence BARDELLI, prenamed, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder, who declared to subscribe for one hundred eleven thousand five hundred (111.500) preferred shares with a par value of one Euro (1,-€) each, and that they are paid up with the amount of one hundred eleven thousand five hundred Euro (111.500,-€) by a contribution in cash.

Proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by the delivery of a blocking certificate issued by the bank of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the general meeting decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at one hundred fifty thousand Euro (150.000.-€), divided into ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (1.-€) each (the "Ordinary Shares") and one hundred forty thousand (140.000) preferred shares with a nominal value of one Euro (1.-€) each (the "Preferred Shares") (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are together referred as the "Shares"). "

Fourth resolution

The General Meeting decides to establish an authorized capital of an amount of six hundred thousand Euro (600.000.-€) and to incorporate a fourth paragraph in the article 5 of the statutes as follows:

" **5.4.** The authorized capital is fixed at six hundred thousand Euro (600.000.-€), divided into six hundred thousand (600.000) shares with a par value of one Euro (1.-€) each.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years as of the date of incorporation, to increase in one or several times this capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of new shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

Fifth resolution

The meeting states that the director, M. Fabrizio MONTANARI, was born on March 29, 1965, and not on March 29, 1967 as indicated in the General Meeting following the constitution of the company, filed with the Register of Trade under number L090192782, dated December 16, 2009.

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EQUI Specialized Asset Management S.A., établie et ayant son siège à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149.923, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent onze mille cinq cents euros (111.500,-€).

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles actions préférentielles par l'Actionnaire unique par apport en numéraire.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée.

4. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de six cent mille euros (600.000,-€) et création d'un quatrième paragraphe à l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent onze mille cinq cents euros (111.500,-€) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille cinq cents Euros (38.500,-€), divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un Euro (1,-€) chacune et vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions préférentielles, d'une valeur nominale de un Euro (1,-€) chacune, à un montant de cent cinquante mille euros (150.000,-€), représenté par les actions existantes et par l'émission de cent onze mille cinq cents (111.500) actions préférentielles d'une valeur nominale de un euro (1,-€) chacune, le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Deuxième résolution: Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Global Wealth Advisors S.A., une société anonyme suisse, ayant son siège sociale au Via Peri 8, CH-6900 Lugano, Suisse, immatriculée auprès du Registro di commercio, Ticino sous le numéro CH-501.3.010.708-4, ici représentée par Laurence BARDELLI, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Actionnaire Unique, qui a déclaré souscrire les cent onze mille cinq cents (111.500) actions préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune, et les libérer à hauteur d'un montant de cent onze mille cinq cents euros (111.500,-€) par un apport en numéraire.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,-€), divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (1,-€) chacune (les «Actions Ordinaires») et cent quarante mille (140.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale d'un Euro (1,-€) chacune (les «Actions Préférentielles») (les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont ensemble définies comme les «Actions»)."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de six cent mille euros (600.000,-€) et de créer un quatrième paragraphe à l'article 5 des statuts comme suit:

" **5.4.** Le capital autorisé est fixé à six cent mille euros (600.000,-€) représenté par six cent mille (600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-€) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à dater de la constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire."

Cinquième résolution

L'assemblée déclare que l'administrateur, Monsieur Fabrizio MONTANARI, est né le 29 mars 1965, et non le 29 mars 1967 comme indiqué lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, déposée auprès du Registre de Commerce sous le numéro L090192782 en date du 16 décembre 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BARDELLI, DEMICHELET, RIMI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2011. REM 2011 / 610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080762/180.

(110089874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080974/11.

(110090179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

SOS Faim Luxembourg - Action pour le Développement, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 88, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg F 554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080981/10.

(110089769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Traditionell Bauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 4, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 109.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011080996/11.

(110089972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Valley Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.121.200,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.139.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011081006/11.

(110090052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Vega, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEGA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081007/11.

(110090042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Java Consultancy S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.415.

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Java Consultancy S.à r.l." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 11 avril 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Madame Souade BOUTHAROUITE, juriste, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR), représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3321 Berchem, 6, rue de la Montée à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal;
2. Modification subséquente avec effet au 1^{er} juin 2011 de l'article 2 des statuts relatif au siège social comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg."

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3321 Berchem, 6, rue de la Montée à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Deuxième résolution Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts de la société sera modifié comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boutharouite, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. LAC/2011/26378. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080837/62.

(110089975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Wood Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011081011/11.

(110089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Wandpark Gemeng Hengischt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 2, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANDPARK GEMENG HENGISCHT S.A.

Référence de publication: 2011081014/10.

(110090435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

UREIT Prop B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.442.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour UREIT Prop B S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087867/25.

(110098026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Seatone Holding S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

—
In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May at 4 p.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, with registered office at 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Companies Registry of the Hong Kong Special Administrative Region under number 1594854 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Seatone Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, on 20 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2583 page 123961 on 26 November 2010, registered with the Trade and Companies Register under number B 156.218 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0,01 (one cent Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the municipality of the company's registered office to Remich

2. Change of the corporate name of the company for CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.
3. Subsequent amendment to article 1 and article 3 paragraphs 1 and 2 of the articles of association to reflect the preceding resolutions;
4. Amendment to article 8 of the articles of association to allow each manager to individually represent the company
5. Removal of Manacor (Luxembourg) S.A. as manager of the company
6. Appointment of Yingming Xie and Detlev Bartels-Kromrey as new managers of the Company
7. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 51, Route de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of this deed.

Second resolution:

It is resolved to change the name of the Company to “CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.”.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 1 of the Company’s articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

It is further resolved to amend article 3 paragraphs 1 and 2 of the Company’s articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 3.** The Company has its registered office in the City of Remich, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Remich by decision of the board of managers.”

Fourth resolution:

it is further resolved to amend article 8 of the Company’s articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the sole signature of any manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.”

Fifth resolution:

It is resolved to remove Manacor (Luxembourg) S.A. from their position as manager of the Company with effect as at the date of these resolutions.

Sixth resolution:

It is further resolved to appoint the following persons as new managers of the Company with effect as at the date of these resolutions and for an undetermined duration:

- Mr. Yingming Xie, born on 22 November 1967 in Chongqing, China, residing at Room 14-4, Building A, No. 148, Xin Nan Road, Yu Bei District, Chongqing, China, as class A manager, and

- Mr. Detlev Bartels-Kromrey, born on 18 February 1955 in Ingelheim am Rhein, Germany, with professional address at 51, Route de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Seventh resolution:

It is resolved to grant powers to Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck at the notarial office of Me Francis Kessler, Basile Fémelat, Nicolas Ronzel and Charline Dubas from the law firm Baker & McKenzie Luxembourg, to individually carry out the formalities in relation with this present deed, in particular registrations with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.15 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de mai à 16 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CQLT International Investment Holding (HK) Limited, ayant son siège social au 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, enregistrée au Registre des Sociétés de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong sous le numéro 1594854 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de «Seatone Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2583 page 123961 en date du 26 novembre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.218 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent Euro) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert de la commune du siège social de la Société à Remich
2. Changement de la dénomination de la Société en CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.
3. Modification de l'article 1 et de l'article 3 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes
4. Modification de l'article 8 des statuts de la société afin d'autoriser chaque gérant à la représenter individuellement
5. Révocation de Manacor (Luxembourg) S.A. comme gérant de la société
6. Nomination de Yingming Xie et Detlev Bartels-Kromrey comme nouveaux gérants de la Société
7. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 51, Route de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-duché de Luxembourg, avec effet au jour du présent acte.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société en "CQLT SaarGummi Holding S.à r.l."

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CQLT SaarGummi Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Il est ensuite décidé de modifier l'article 3 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Remich, Grand-duché de Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Remich par décision du conseil de gérance.»

Quatrième résolution:

Il est ensuite décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est liée par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera toujours liée par la signature individuelle d'un gérant. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad-hoc, le(s)que(s)l peut(vent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandats(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s). »

Cinquième résolution:

Il est ensuite décidé de révoquer Manacor (Luxembourg) S.A. de ses fonctions de gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

Sixième résolution:

Il est ensuite décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Yingming Xie, né le 22 novembre 1967 à Chongqing, Chine, résidant Room 14-4, Building A, No. 148, Xin Nan Road, Yu Bei District, Chongqing, Chine, comme gérant de classe A, et

- M. Detlev Bartels-Kromrey, né le 18 février 1955 à Ingelheim am Rhein, Allemagne, avec adresse professionnelle sis 51, Route de Mondorf, L-5552 Remich, Grand-duché de Luxembourg, comme gérant de classe B.

Septième résolution:

Il est décidé de donner pouvoir à chacun de Mme Sofia Da-Chao Conde, clerk de notaire de l'office notarial de Maître Francis Kessler, Basile Fémelat, Nicolas Ronzel and Charline Dubas du cabinet d'avocats Baker & McKenzie Luxembourg, pour individuellement accomplir toutes les formalités liées au présent acte, en particulier les formalités d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés Luxembourg.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée à 16.15 heures, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011075129/179.

(110083207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

WM Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.212.

La société notifie par la présente les modifications suivantes:

Associé: Mr. Patrick Meunier demeure au 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
WM INVEST S.A.R.L
Agir Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2011081015/14.

(110090104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

MD Evolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MD EVOLUTION S.A.
Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081132/12.

(110089917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.651.409,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire Mr Stephen Farrugia a fait l'objet d'un changement.
La nouvelle adresse est la suivante: 25, Lower Park, 54 Putney Hill, SW15 6QY Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011081017/14.

(110090327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Med B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.334.289,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.476.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Med Topco B1 S.à r.l. (fka Apax Med Topco B1 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-two million two hundred forty-two thousand two hundred seventy Euro (EUR 72,242,270.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.036,

hereby represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed in April 2011;

2) Apax Europe VII Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 06599576 whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN,

hereby represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed in April 2011; and

3) Trinity Bay Private Investments Inc., a federal corporation incorporated pursuant to the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 1250 René-Lévesque Boulevard West, Suite 900, Montréal, Québec, Canada H3B 4W8,

hereby represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed in April 2011.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of Med B Holding S.à r.l. (fka Apax Med B1 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighty-nine million two hundred forty-nine thousand three hundred ninety-eight Euro (EUR 89,249,398.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.476, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1704, page 81748, dated 10 July 2008 (the "Company").

III. The Company's articles (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 8 September 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1962, page 94149, dated 8 October 2009.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the redemption by the Company of all of the nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine (9,915,109) Class D Preferred Shares issued by the Company, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Class D Preferred Shares");

2. To reduce the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 9,915,109.-) to bring it from its current amount of eighty-nine million two hundred forty-nine thousand three hundred ninety-eight Euro (EUR 89,249,398.-) to seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-) and consequently to cancel all of the Class D Preferred Shares;

3. To amend the first paragraph of article 6.1 – subscribed share capital, of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2; and

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to approve the redemption by the Company of all of the nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine (9,915,109) Class D Preferred Shares.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to reduce the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 9,915,109.-) to bring it from its current amount of eighty-nine million two hundred forty-nine thousand three hundred ninety-eight Euro (EUR 89,249,398.-) to seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-) and consequently to cancel all of the Class D Preferred Shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. Share capital - Repurchase.**

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-) represented by thirteen thousand four hundred seventeen (13,417) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class B pre-

ferred shares (the "Class B Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares"), representing a total of seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine (79,334,289) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Apax Med Topco B1 S.à r.l., Med Topco B1 S.à r.l. (anc. Apax Med Topco B1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-douze millions deux cent quarante-deux mille deux cent soixante-dix euros (EUR 72.242.270,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.036,

ici représentée par Aline Nassoy, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en avril 2011;

2) Apax Europe VII Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 06599576, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par Aline Nassoy, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en avril 2011; et

3) Trinity Bay Private Investments Inc., une corporation fédérale constituée conformément à la loi sur les Sociétés Commerciales Canadienne («the Canada Business Corporations Act»), ayant son siège social au 1250 René-Lévesque Boulevard West, Suite 900, Montréal, Québec, Canada H3B 4W8,

ici représentée par Aline Nassoy, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en avril 2011.

I. Lesdites procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les «Associés») représentant l'entière du capital social de Med B Holding S.à r.l. (anc. Apax Med B1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.476, ayant un capital social de quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros (EUR 89.249.398,-), constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1704, page 81748, en date du 10 juillet 2008 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1962, page 94149, en date du 8 octobre 2009.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées, ayant reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat de toutes les neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises par la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf euros (EUR 9.915.109,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros (EUR 89.249.398,-) à un montant de soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-) et par conséquent annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe D;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 – capital social souscrit, des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2; et

4. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le rachat de toutes les neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf euros (EUR 9.915.109,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-huit euros (EUR 89.249.398,-) à un montant de soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-) et par conséquent annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Rachat.

6.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-) représenté par treize mille quatre cent dix-sept (13.417) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I", et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf (79.334.289) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (€ 1.100,-).

Déclaration

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Esch-sur-Alzette, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076265/185.

(110084663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.597.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA FUND, S.C.A., SICAV-SIF

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011081043/14.

(110089010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Association de l'Art Vivant de Differdange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4656 Differdange, rue du Rail.

R.C.S. Luxembourg F 6.950.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, But et Principes fondamentaux de l'association

Art. 1^{er}. ...Son siège social est établi à L-4656 DIFFERDANGE, rue du Rail.

Differdange, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011081045/10.

(110089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Larsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

LARSEN S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2011081487/16.

(110090543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.066.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2011.
 HAMERVATE LTD
 GORDALE MARKETING LIMITED
 Signature

Référence de publication: 2011081046/13.

(110089202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Baldur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 93.903.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de M. Hugues COGNON né le 04 octobre 1957 à Metz(France) demeurant 22 rue de Metz F-57300 Ay sur Moselle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 22.10.10.

Signature.

Référence de publication: 2011081047/10.

(110089574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.446.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastien Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2011081054/11.

(110089001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Incoma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 13.140.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 26 mai 2011 que:
 Suite au décès de Monsieur Norbert Winckel, la répartition des parts sociales se fait comme suit:

- Mme Van Hove Virginia détient 247 parts sociales
- M. Wickel Pierre détient 248 parts sociales
- M. Winckel Eric détient 5 parts sociales

Après l'assemblée accepte la répartition des parts sociales comme suit:

- Mme Van Hove Virginia cède 247 parts sociales à M. Winckel Eric
- M. Winckel Pierre cède 248 parts sociales à M. Winckel Eric

A ce jour M. Winckel Eric détient 500 parts sociales de la société Incoma.

L'assemblée accepte le changement d'adresse du gérant M. Winckel Eric, nouvelle adresse, 15, les Trois Glands, Nachtegallenlei B-2900 Schoten.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011083180/20.

(110093076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Im Jahre zwei tausend und elf, den zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts "MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.",

mit Sitz in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 125.362

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 937 vom 22. Mai 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jeff FELLER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1) Sitzverlegung der Gesellschaft von Luxemburg nach Deutschland und Annahme der deutschen Nationalität im Einklang mit Artikel 67-1 (1) über die Handelsgesellschaften.

2) Festlegung der Adresse des Gesellschaftssitzes.

3) Annahme der Rechtsform einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung und komplett Neuformulierung der Satzung um diese der deutschen Gesetzgebung anzupassen.

4) Verschiedenes

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäss einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, im Einklang mit Artikel 67-1 (1) über die Handelsgesellschaften, den Gesellschafts- und Verwaltungssitz von Luxemburg in die Bundesrepublik Deutschland zu verlegen und das deutsche Recht seitens der Gesellschaft anzunehmen.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes in die Bundesrepublik Deutschland keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

Die Generalversammlung beschliesst die Form einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung anzunehmen und unter der Bezeichnung MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk GmbH ihre Aktivitäten fortzuführen.

Die genaue Adresse des Gesellschaftssitzes lautet hiernach D-91054 Erlangen, Ebrardstraße 12

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern wie folgt:

Gegenstand des Unternehmens

1. Gegenstand des Unternehmens ist die Vermietung und Verpachtung eigenen Vermögens, insbesondere von Grundbesitz in Kiel.

2. Die Gesellschaft kann alle einschlägigen Geschäfte betreiben, die geeignet sind, den Geschäftszweck zu dienen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, um die Gesellschaftsstatuten an die deutsche Gesetzgebung anzupassen, wie dies aus dem Satzungsentwurf, welcher nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den amtierenden Notar und den Kompargenten, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 6. Juni 2011.

Référence de publication: 2011080902/70.

(110089974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

BlueOrchard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.198.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels joints viennent remplacer ceux déjà enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés le 26 janvier 2011 sous le numéro L110016039.04, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011081097/13.

(110089928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Boulangerie Rieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.320.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

1, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011081098/13.

(110089942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 134.056.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011081320/17.

(110091491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA
Mara Schwager

Référence de publication: 2011081099/11.

(110089939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Comptoir des Fournitures Industrielles du Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 28.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
1, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011081102/13.

(110089945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour DIAMAN SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2011081104/15.

(110089905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

MercLin II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour MERCLIN II SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2011081129/15.

(110089903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 128.324.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011081103/11.

(110090045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Jarden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 152.079.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.067, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 13, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Jarden Lux S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 19th, 2010 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 918, on May 3rd, 2010. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 26th, 2010 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 970, on May 8th, 2010.

II. The Company's share capital is set at seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one thousand Euro (€ 1,000.-) to raise it from its present amount of seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) to eighteen thousand five hundred Euro (€ 18,500.-) by creation and issue of one thousand (1,000) new shares of one Euro (€ 1.-) each, along with the payment of a share premium in the amount of twenty-four thousand Euro (€ 24,000.-), payable to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, Jarden Lux Holdings S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to one thousand (1,000) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary and the amount of twenty-four thousand Euro (€ 24,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at eighteen thousand five hundred Euro (€18,500.-) represented by eighteen thousand five hundred (18,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.067,

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Jarden Lux S.à r.l." (Ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918, le 3 mai 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970, le 8 mai 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (€ 17.500,-) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de mille Euros (€ 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Euros (€ 17.500,-) à dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500,-) par la création et l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant vingt-quatre mille Euros (€ 24.000,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Libération

Sur ce, Jarden Lux Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux mille (1.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour leur valeur nominale par un apport en numéraire de vingt-cinq mille Euros (€ 25.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant et le montant de vingt-quatre mille Euros (€ 24.000,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500,-) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2011. Relation: ECH/2011/927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011078697/104.

(110087174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

R.E.F.I. - Real Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.671.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Velaconsul S.A., la société existant et gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, 3, Via Vincenzo Vela (Suisse), ici représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, Company Director, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "R.E.F.I. -REAL ESTATE AND FINANCIAL INVESTMENTS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.671, a été constituée par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mars 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 450 du 27 juin 2000, et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ce même notaire en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 28 mars 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) euros (EUR), divisé en cent quatre-vingt-dix (190) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 10 mars 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

86016

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 900,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 juin 2011. Relation GRE/2011/2153. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011080951/62.

(110090420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081124/10.

(110089908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

LaSalle Torius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081125/10.

(110089907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.

R.C.S. Luxembourg B 129.033.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090087/9.

(110098466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089441/9.

(110099561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.
